



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 099-22
Contrat d'entretien du stade de la DAVRAYS
ADAPEI – ESATCO – EPA Services

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 4°,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 075-20 en date du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

VU la proposition de la société ESATCO en date du 22 juin 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité à assurer par un prestataire extérieur l'entretien des locaux du stade de la Davrays,

DÉCIDE

Article 1 : il est décidé de passer avec la structure ESATCO - EPA services, n° SIRET 77560540500809, sise 193 Bd Pierre et Marie Curie BP 40113 44150 Ancenis-Saint-Géréon, un contrat pour l'entretien des vestiaires, des tribunes et des vitres du stade de la Davrays.

Article 2 : Le coût forfaitaire mensuel ferme de la prestation de nettoyage est fixé à 930.75 euros Hors Taxes, Taxe sur la Valeur Ajoutée en sus au taux en vigueur au jour de la facturation (20 %).

La facturation de la prestation sera réalisée mensuellement dans les conditions fixées au contrat.

Article 3 : le contrat est conclu pour une durée de onze mois, à compter du 1^{er} aout 2022.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et de l'Urbanisme et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : la présente décision sera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des différentes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26 septembre 2022
Le Maire d'Ancenis-Saint-Géréon,

Rémy Orhon



EPA Services

MAIRIE 'ANCENIS-ST GEREON

**Services techniques
Place du Maréchal Foch**

44150 ANCENIS-ST GEREON

Adresse chantier :

Services techniques
Place du Maréchal Foch

44150 ANCENIS-ST GEREON

Ancenis, le 22-06-2022

Contrat d'Entretien N° 0609N0923

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

ENTRETIEN DES LOCAUX

Début d'exécution : 1er Août 2022

Durée d'exécution : 11 mois

Taux : 1.022 selon l'indice professionnel du Moniteur identifiant 10546448 "Nettoyage industriel-marché privé"

Nous vous serions reconnaissants de nous retourner un exemplaire de ce contrat, revêtu de votre signature, précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

Date :

Signature du client

Le Responsable de l'E.P.A.



CONDITIONS DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

- Personnel et matériel

L'EPA fera son affaire personnelle des employés, du matériel et des fournitures nécessaires pour exécuter ces travaux. Elle a contracté une assurance auprès de GROUPAMA qui couvre sa responsabilité (y compris bris de glace).

- Responsabilité de l'EPA

L'EPA est tenu d'exécuter les travaux définis dans le présent marché. Ces travaux ne pourront être modifiés que dans la mesure où des facteurs imprévus viendraient le nécessiter. Ces modifications n'interviendront qu'après avoir été appréciées par l'EPA et acceptées par le client. Les prix pourraient alors diminuer ou augmenter le marché.

- Conditions générales d'exécution des travaux

L'EPA est réputée avant signature du contrat d'avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des travaux et s'être parfaitement et totalement rendue compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.

- Rupture du contrat

L'une ou l'autre des parties s'engage à se donner en cas de rupture avant la fin du contrat, un préavis minimum de 2 mois.

- Variation de prix

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction ; il sera défini de nouveaux prix selon la formule de révision suivante $P = 0.15 + 0.85(10546448/10546448_{n-1})$

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
-------------	----------	-------	---------------	-----------

Entretien des Sols

Nettoyage des vestiaires <i>Du stade de la Davrays</i>	44	sem	193,36	8507,84
--	----	-----	--------	---------

Nettoyage des tribunes <i>du stade de la Davrays</i> <i>Balayage des tribunes tous les 15 jours</i>	22	u	46,72	1027,84
--	----	---	-------	---------

Intervention du 22 aout 2022 au 23 juin 2023
Prévoir la sortie des poubelles le lundi

Nettoyage des vestiaires <i>la 1ère quinzaine d'aout 2 fois /semaine</i>	2	sem	151,87	303,74
--	---	-----	--------	--------

Lessivage mensuel des brosses à chaussures <i>pas d'intervention en juillet et aout</i>	10	int	20,96	209,60
---	----	-----	-------	--------

Nettoyage des vitres

Nettoyage des vitres et encadrements <i>de la tribune</i>	116	m ²	1,631	189,20
---	-----	----------------	-------	--------

29 m² x 2 faces x 2 interventions par an

Facturation	Echéance	Montant H.T.	TVA 20 %	Montant TTC €	Montant TTC FF
31/08/2022	30/09/2022	930,75	186,15	1116,90	7326,38
30/09/2022	31/10/2022	930,75	186,15	1116,90	7326,38
31/10/2022	30/11/2022	930,75	186,15	1116,90	7326,38
30/11/2022	31/12/2022	930,75	186,15	1116,90	7326,38
31/12/2022	31/01/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
31/01/2023	28/02/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
28/02/2023	31/03/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
31/03/2023	30/04/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
30/04/2023	31/05/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
31/05/2023	30/06/2023	930,75	186,15	1116,90	7326,38
30/06/2023	31/07/2023	930,72	186,14	1116,86	7326,12
	Total ...	10238,22	2047,64	12285,86	80589,92

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20220926-0006_099DEC22-AU
Reçu le 03/11/2022